

## Pauvreté et globalisation

Elloumi M.

*in*

Campagne P. (coord.), Dupuy B. (coord.).  
Nouvelles stratégies pour un développement rural durable dans les pays méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 54

2003

pages 91-94

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4400021>

To cite this article / Pour citer cet article

Elloumi M. **Pauvreté et globalisation**. In : Campagne P. (coord.), Dupuy B. (coord.). *Nouvelles stratégies pour un développement rural durable dans les pays méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 91-94 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 54)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

## Thème II

# Pauvreté et globalisation

**Mohamed Elloumi**

Chargé de recherche agricole, INRAT, Tunisie

---

Voici un thème d'actualité très controversé. Je ne suis ni un spécialiste de la pauvreté ni de la mondialisation mais je m'intéresse comme tout citoyen à ces deux questions. Je vais donc émettre quelques idées que je souhaite voir débattre par la suite. L'exposé est fondé sur une lecture d'une documentation un peu sélective de certains rapports d'institutions, d'organisations internationales comme la Banque Mondiale, etc., ainsi que sur quelques numéros de revues diverses.

Je donnerai tout d'abord quelques éléments de définition de *la globalisation ou de la mondialisation*. Pour moi, ce sont deux thèmes qui tendraient à être identiques, la globalisation était au départ limitée aux aspects financiers, la mondialisation avait une connotation un peu plus large mais je vois finalement une convergence dans les deux définitions. Je parlerai ensuite de *la pauvreté* en tentant de la définir. Ces définitions et les implications de ces définitions vont être comparées. Enfin, j'essaierai de faire *le lien entre globalisation et pauvreté* et de voir dans quelle mesure la globalisation a contribué à l'aggravation et à l'augmentation de la pauvreté ou au contraire l'a réduite. Mais d'entrée de jeu, puisque la pauvreté a augmenté au niveau international comme au niveau national pour certains pays et qu'on est dans l'ère de la globalisation, je conclurai par une relation, je ne dirai pas déterministe, mais qui va dans le sens suivant : la globalisation ne semble pas limiter la pauvreté, mais au contraire elle peut avoir des implications d'aggravation de la pauvreté.

## I. Mondialisation

La mondialisation est un terme qui regroupe tous les éléments qui contribuent au processus d'extension de la logique de marché, de la logique du capital à une sphère plus large, au-delà des sphères de l'État-Nation. Ces éléments touchent l'aspect financier dont j'ai parlé tout à l'heure, l'aspect des régulations des différents marchés. La mondialisation touche aussi, et principalement, un aspect important : le rôle et la fonction des États - pas un désengagement de l'État mais un redéploiement des fonctions et des modalités de l'État- ce que je développerai ensuite . Et enfin elle met en œuvre des éléments de différents niveaux :

- ❑ au niveau international avec les accords de l'OMC, du GATT, etc. ; au niveau national avec la redéfinition du rôle de l'État à un niveau supérieur ;
- ❑ au niveau régional avec tous les accords que l'on voit se mettre en place et qui contribuent à la mondialisation, donc à l'ajustement à la sphère des échanges et de la régulation mais aussi qui sont en quelque sorte une manière de se positionner, de lutter contre la mondialisation ;
- ❑ elle a aussi des implications au niveau local puisque, comme cela a été dit dans le premier débat, l'affaiblissement de l'échelon national donne place à une possibilité d'élargissement du champ d'action des acteurs locaux et donc à un redéploiement de certaines régulations sociales au niveau local.

On a l'impression que la mondialisation est un phénomène nouveau, c'est vrai dans un certain sens mais elle rappelle par d'autres aspects des situations qui sont historiquement datées de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, etc. Mais l'internationalisation que nous avons vécue à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle se faisait entre les territoires des nations. Il y avait une complémentarité entre les différents territoires nationaux contrairement à la phase actuelle où il y a une mise en concurrence. Nous l'avons dit hier, il y a une mise en concurrence, une mise en compétitivité des territoires nationaux et des acteurs nouveaux qui ont un champ d'action transnational. Dans la première phase d'internationalisation, on a vu des multinationales qui avaient une assise nationale et des actions internationales. Actuellement, on a les transnationales qui, à la limite, n'ont plus une assise nationale mais plutôt internationale et qui mettent en concurrence les différents

territoires. Cela a une implication très importante sur le rôle des États parce qu'ils ne sont plus maîtres du jeu de régulation à l'intérieur du territoire national mais sont amenés à rendre leur territoire le plus compétitif possible. Et cela passe par des mécanismes de stratégies : soit il y a une course en avant vers la baisse des salaires, la dérégulation, l'ouverture du marché, soit il y a une autre stratégie à plus long terme mais qui exige des moyens mis sur l'instauration d'un environnement plus favorable à l'investissement, qui mise sur le capital humain, etc.

Il faut donc souligner ce changement dans le rôle de l'État, dans la gestion des affaires économiques et cette absence de correspondance entre la régulation politique et la régulation sociale qui se font à l'intérieur d'une nation et une régulation économique qui se fait en dehors de l'espace national.

## II. Pauvreté

La définition de la pauvreté se décline un peu selon le discours. Pour un discours administratif, on va parler de population à faible revenu, de pauvreté absolue, de pauvreté relative, etc. Et on va calculer des seuils de pauvreté, qui sont, soit des seuils absolus de revenu, soit des seuils relatifs : c'est-à-dire dans les pays développés, ce sont des gens qui ont un pourcentage du revenu moyen ou des dépenses moyennes. Ce sont des définitions qui donnent une image de la pauvreté et qui ont des implications plutôt redistributives.

Nous avons aussi le discours scientifique qui parlera de la pauvreté structurelle qui est une conséquence structurelle de schéma de développement donné par l'exclusion, la marginalisation ou bien encore de l'exploitation selon l'école de pensée à laquelle on appartient.

Les définitions des organisations internationales sont importantes. C'est l'Organisation Internationale du Travail qui, la première, a introduit la notion de besoins essentiels dans la définition de la pauvreté : alimentation, accès à l'eau potable, santé, etc. et qui avait pour objectifs d'introduire déjà dans la notion de croissance la notion de développement, c'est-à-dire lier croissance et développement. Par opposition, la Banque Mondiale, d'ailleurs suivie en cela par plusieurs pays, fixe un seuil de pauvreté. C'est le fameux 1 dollar par jour et par personne en terme de pouvoir d'achat. Elle a introduit cela dans son *Rapport sur le développement dans le monde en 1990*. C'est plutôt une notion de redistribution des fruits de la croissance. Donc, il y a la croissance et le fait de prélever une partie de ses fruits et de les redistribuer pour atténuer ce seuil. Cela donne l'impression que finalement on a de moins en moins de pauvres dans la population mais en fait ce n'est pas le fruit de la croissance elle-même qui est partagée dès le départ.

Dans la même année, en 1990, le PNUD introduit la notion d'indice de développement humain, indice statistique composite qui à la fois intègre les notions de niveau de vie et les notions de capital humain, de potentialité, etc. Dès le départ, cet indice montre la divergence entre ces deux positions. C'est-à-dire que lorsqu'on regarde l'indice de pauvreté calculé par le niveau de revenu et que l'on voit qu'il y a une augmentation du PIB par habitant, cela ne peut pas correspondre à une amélioration de l'indice de développement humain, parce que le fruit de la croissance n'est pas réparti de manière équitable. Depuis 1997, à partir de l'indice de développement humain, le PNUD a mis en place un indice de pauvreté humain qui, sur le même principe, permet aussi de donner des taux de pauvreté dans les populations. Ce qui est intéressant quand on compare les seuils de revenu et de pauvreté avec le niveau de revenu et le taux de pauvreté avec l'indice de pauvreté humain, c'est qu'on peut passer de 10% de pauvres à 20, 30, 40%, ce qui montre que les gens peuvent avoir un revenu et rester pauvres.

C'est à la fois des définitions de la pauvreté, des manières de calculer l'indice de pauvreté et également des philosophies qui se rapportent à la manière de définir la pauvreté, que l'on tire la mise en place des stratégies de lutte contre cette pauvreté.

### III. Relation entre la globalisation et la pauvreté

En ce qui concerne la relation entre globalisation et pauvreté, je dirai simplement pour reprendre une expression connue, que « la pauvreté n'est pas soluble dans la croissance ». En fait, si l'on prend les trente dernières années au niveau mondial, il y a une croissance formidable mais, parallèlement, pour la même période, la pauvreté a augmenté. En dix ans, au niveau mondial, on passe de 250 millions à 1 milliard de pauvres. Et rien qu'avec la crise de l'Asie du Sud-Est en 1998, il y a 14 millions d'Indonésiens qui ont été réduits à la pauvreté en une année. C'est donc dire que, finalement, ce développement, d'une part ne profite pas à tout le monde (il ne réduit pas la pauvreté) et que, d'autre part, il est très sujet à des retours en arrière. Plusieurs pays, au moins 70 à 100 pays, ont vu leur revenu moyen régresser entre 1980 et 1993 pour se resituer au niveau de 1980 ou même de 1970. En définitive, ces 70 à 100 pays n'ont connu globalement aucune croissance et certainement le nombre de pauvres a augmenté. Pourtant, certains pays ont connu une certaine croissance. Et quand on fait la corrélation entre l'augmentation du PIB et l'augmentation du taux de pauvreté, il n'y a pas de corrélation positive.

D'autre part, on trouve dans tous les rapports qu'un phénomène de concentration de la richesse s'est fait dans les pays les plus riches. La différence de revenu entre les pays riches et les pays pauvres était de 5 000 dollars à peu près et a été multipliée par trois en 10 ans. Même à l'intérieur de chaque pays il y a une aggravation de la répartition des richesses. On a même vu l'apparition de nouvelles formes de pauvreté dans les pays développés : les sans-abris en France, ou les sans domicile fixe, etc. Ce sont des formes nouvelles qui n'existaient pas avant dans les années 1960-1970 et le début des années 1980 et qui sont apparues même dans les pays développés. Un des rapports de l'Institut des Nations Unies pour le développement parle pour les pays pauvres en général et pour la catégorie des ouvriers agricoles en particulier d'une baisse de revenu de 20 à 30%. Il y a donc une érosion des revenus assez forte en particulier dans cette ère de la globalisation.

Voici les points qui me semblent importants : la globalisation a entraîné un affaiblissement du niveau État-Nation. Cet affaiblissement a fait perdre à l'État certains instruments et outils de développement : il n'est plus maître par exemple de tout ce qui est fiscalité. Il n'est plus maître de la répartition et de l'affectation de ses ressources. Il a une politique de captation des investissements directs étrangers qui sont devenus les principaux moteurs de la croissance et de l'investissement ; et qui dit captation des investissements directs étrangers dit déconnexion de la gestion intérieure de l'économie nationale, donc de l'investissement. Il y a une séparation entre la capacité d'épargne nationale et le niveau d'investissement. Notre point de vue (et je pense qu'il y a un consensus là-dessus) c'est que la croissance dans un cadre libéral n'aboutit pas à une convergence ni entre les pays ni à l'intérieur des pays. Par contre la croissance peut être une source d'aggravation des inégalités. Je pense que la croissance doit être mieux cadrée, disons mieux régulée par des instances étatiques ou supranationales dans un cadre régional et il faut faire coïncider cette régulation économique avec la régulation politique et sociale.

Enfin ces trois questions doivent être soumises au débat : la globalisation est-elle source d'inégalités ? Tout le monde n'est pas d'accord même si actuellement il y a un certain consensus au niveau des instances internationales. La globalisation est-elle bénéfique pour les pays ? Comment peut-elle être bénéfique ? Et dans quelles conditions peut-elle être source ou non de la prospérité ou de l'aggravation de la pauvreté ?

Le deuxième élément est le suivant : comment satisfaire dans un cadre libéral le besoin de transfert vers les zones ou vers la population pauvre ? On a parlé hier de transferts financiers du Nord au Sud, mais même le transfert à l'intérieur du pays est soumis à des règles de plus en plus strictes, de plus en plus rigides. Finalement, il y a les règles édictées, mais ce sont aussi des règles implicites en Tunisie, on a intérêt à développer certaines portions de la côte pour s'orienter sur la mondialisation parce que c'est là qu'on a le plus grand potentiel. À la limite, économiquement, le choix peut se justifier, mais il y a des implications, des déséquilibres régionaux, etc. Et dans quelle mesure, dans un cadre, dans une économie de plus en plus libéralisée peut-on se permettre - pour ne parler que de la Tunisie que je connais le mieux ou le moins mal - de continuer à avoir une politique d'équilibre régional et d'avoir des financements, enfin un transfert financier comme on l'a fait depuis 20 ans ? Peut-on encore le faire ?

La troisième question est celle de l'échelon national et de son affaiblissement. Effectivement les États encouragent une participation de plus en plus importante de la population. Cette participation, finalement, est-ce une alternative au désengagement de l'État et donc une manière de faire prendre en charge par les gens leur développement et leurs affaires ? Ou n'est-ce pas plutôt une reconnaissance de l'incapacité de l'État à remplir ses fonctions de régulation sociale et territoriale ? Je pense que c'est une question fondamentale. N'est-ce pas en quelque sorte une incapacité de l'État à continuer d'assumer sa fonction de régulation ? Personnellement, je reste persuadé que certaines zones ont encore besoin de cette intervention de l'État. Je vais peut-être vous paraître un peu conservateur mais je pense que dans certains pays, dans certaines régions, il y a encore besoin d'une intervention forte de l'État, d'un appui fort de l'État et donc d'un développement qui, certes ne viendrait pas uniquement d'en haut, mais d'un partenariat réel. L'État doit continuer à mettre des moyens pour répondre à des besoins de plus en plus importants.